

**Comptabilité - Exercice 2005 - Ouvertures de crédits reprises au budget
par décisions modificatives - Crédits complémentaires par reprise
sur les comptes de dépenses imprévues**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à divers ajustements de crédits, par décisions modificatives au budget de l'exercice courant, et de doter certaines lignes de crédits complémentaires.

Les compléments de crédits demandés en dépenses s'élèvent à 85 000 €.

Ils seront financés au Budget Principal pour 85 000 € par transfert du compte de dépenses imprévues fonctionnement inscrit au chapitre 022 du Budget Primitif 2005.

Ces propositions sont regroupées dans les tableaux ci-joints, à savoir :

- I - Vote de crédits induits par divers ajustements budgétaires en recettes et en dépenses
- II - Crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les ajustements budgétaires en recettes et en dépenses et le transfert décrit en annexe sur le compte de dépenses imprévues,

- attribuer la subvention de 85 000 € à l'AUDAB et autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

I - Votes de crédits induits par divers ajustements budgétaires en dépenses et en recettes

Imputations		Libellés		Votes de crédits repris par décisions modificatives						
				Investissement		Fonctionnement				
				Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes			
Com	Sec	Budget Principal								
1		Ajustements de crédits en recettes suite réduction d'un mandat de l'exercice 2004								
23	23	2313	1607	30900	11	53	Enseignement supérieur - Immobilisations corporelles en cours, constructions - Ecole des Beaux-Arts, travaux de sécurité	27		
2		Mise à disposition d'équipements sportifs au profit de la Société BRC Football SA - Ajustements de crédits suite modification du montant de la redevance annuelle (délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2005) - Saison 2004/2005								
70	412	70631	20300	17	17	17	Stades - Redevances et droits des services à caractère sportif			- 60 000
3		Crédits Long Terme Renouvelable								
16	01	16449	89146	20200	01	01	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie - Gestion active de la dette (part emprunt)	284		
16	01	16449	89146	20200	01	01	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie - Gestion active de la dette (part emprunt)	284		
4		Apurement des rattachements 2004								
77	020	7718	20200	01	01	01	Administration générale de la collectivité - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			123 892
5		Entretien des édifices classés de la Ville de Besançon, encaissement d'une subvention (délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2004)								
13	324	1321	96025	33000	11	53	Entretien du patrimoine culturel - Subventions équipement non transférables État et établissements nationaux - Bâtiments classés historiques	15 244		

Imputations		Libellés		Votes de crédits repris par décisions modificatives			
				Investissement		Fonctionnement	
				Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6	Encaissement et réaffectation subvention du Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CREN dans le cadre du programme de conservation de l'apron du Rhône et de ses habitants (correction imputations délibération du Conseil Municipal du 24 février 2005)						
13 322	1318	509	54020 06 36		29 400		
21 322	2184	509	54020 06 36	29 400			
74 322	7478		54020 06 36				29 400
012 322	64131		20400 10 13			22 245	
011 322	6226		54020 06 36			2 100	
011 322	6241		54020 06 36			1 050	
011 322	6068		54020 06 36			4 005	
7	Europe Direct Franche-Comté - Encaissement et réaffectation de subventions du Ministère des Affaires Étrangères et de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (correction imputations délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2005)						
74 023	74718		400 01 73				14 000
74 023	7478		400 01 73				300
011 023	6042		400 01 73			14 300	
				29 684	44 955	43 700	107 592
				Total Budget P principal			

Imputations	Libellés				Votes de crédits repris par décisions modificatives				
					Investissement		Fonctionnement		
					Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
13	1313	95017	30700	11	46			3 033	
	Budget Annexe Eaux Périmètre de protection de la Source d'Arcier - Encaissement d'une subvention du Conseil Général du Doubs (délibération du Conseil Municipal du 3 mai 2001) Subventions d'investissement, départements - Périmètre de protection Arcier Chenecey								
77	7718		30700	11	46				2 493
	Apurement des rattachements 2004 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion								
	Total Budget Annexe Eaux				0	3 033	0	0	2 493

Imputations	Libellés				Votes de crédits repris par décisions modificatives				
					Investissement		Fonctionnement		
					Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
16	16449	89146	30800	11	47		505		
	Budget Annexe Assainissement Crédit Long Terme Renouvelable Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie - Gestion active de la dette (part emprunt)								
16	16449	89146	30800	11	47			505	
	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie - Gestion active de la dette (part emprunt)								
	Total Budget Annexe Assainissement				505	505	0	0	0

Imputations	Libellés				Votes de crédits repris par décisions modificatives						
					Investissement		Fonctionnement				
					Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes			
77	7718	32000	16	25					66 264		
					Total Budget Annexe Déchets				0	0	66 264
					Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion						
					Budget Annexe Déchets						
					Apurement des rattachements 2004						

II - Crédits complémentaires par reprise sur les comptes de dépenses imprévues

Désignation	Secteur	Imputation	Opération	Montant demande crédits complémentaires	Crédits accordés	
					Investissement CH 020	Fonctionnement CH 022
1	69	Budget Principal Relations Intercommunales	Subvention complémentaire à l'AUDAB (UNESCO : 45 000 €, Projet de Ville : 40 000 €)	85 000		85 000
				85 000		85 000

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 7 juin 2005.